

tera le nom de *Code-Carolin*, la même méthode que dans le *Code-Frédéric*, établi, depuis quelques années, dans les Etats du Roi de Prusse. On n'a conservé des anciennes Loix Napolitaines, que celles qui ont un rapport essentiel avec les usages & la constitution actuelle de ce Royaume.

III. Nous dirons encore ici au sujet de la riche collection d'Antiques & autres choses dignes d'attention, qu'on a découvertes en fouillant les ruines d'*Herculaneum*; que cette collection renferme tous les genres de Peinture, tant l'Histoire, que le Paysage, l'Architecture, la Perspective, les Marines, les Chasses, les Animaux, les Poissons, les Fleurs, les Fruits, le Grottesque & le simple ornement : Que les couleurs qui ne sont qu'en détrempe, comme étoit toute la peinture des Anciens, étonnent par leur vivacité; mais que la Sculpture, quoiqu'aussi abondante, n'est pas de la même force. Il y a tous les jours au Palais un nombre prodigieux de personnes que la curiosité y attire pour voir ces raretés. Le Trésor souterrain d'où on les a tirées n'est pas épuisé à beaucoup près. On continuë d'y fouiller, sans être rebutté par les peines & les travaux qu'il en coûte pour les déterrer de dessous les ruines d'une Ville ensevelie depuis 1663 ans. La première éruption du Mont *Vesuve*, dont les cendres étoufferent Plin l'Historien, est, comme on l'a déjà dit, l'époque qui fit périr *Herculaneum*, avec quelques autres Villes de la *Campanie*.

TOSCANE. I. Il vient de survenir un différend entre cette Régence & la République de *Lucques*. Celle-ci a jugé à propos de défendre l'introduction dans son territoire des draps & étoffes de laine fabriqués en *Toscane*. La Régence de *Florence* a défendu de son côté, sous de gros